



AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS
certifiée ISO 9001 : 2015 par AB Certification sous le n° A 1151

A

Madame / Monsieur le Directeur/le Mandataire

COTONOU - Rép. du Bénin

Cotonou, le 12 mars 2021

N/Réf : 1340/PDG/DGA/DT/CS/LV/2021

Objet : Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)- Financement AFD
*Construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes
dans le bassin XX » / Réponses aux questions d'éclaircissement sur le DAO*

Madame/Monsieur,

Par la présente, nous amendons notre réponse à la question n°10 de la lettre n° 921/PDG/DGA/DT/CS/VL/2021 du 17 février 2021 comme suit :

Question 10 : L'article 10.5.2 du CCAP précise que le marché n'est pas exonéré de droits de douanes ou TVA. Les bailleurs de fond internationaux ne finançant habituellement pas les taxes, droits de douanes et impôts locaux, pourriez-vous préciser la répartition entre les bailleurs internationaux et le budget national pour le financement global du projet TTC ?

Réponse : Conformément à la convention de crédit du projet signée entre l'Agence Française de Développement et la République du Bénin, les marchés passés dans le cadre de ce financement seront hors taxes ou droits d'impôt de toute nature, excepté la taxe de redevance de régulation qui est de 0.5% du montant hors taxes du marché.

Par ailleurs, nous vous donnons également ci-après, les réponses à des questions additionnelles d'éclaircissement que nous avons reçues.

Question 44 : Pouvez-vous nous confirmer que les bâtiments et murs adjacents qui sont à moins de 15 ml de part et d'autre de l'axe du futur dalot à construire en amont du dalot existant sous la RNIE 2 (tronçon situé entre la départementale inter états (RNIE2) et le bassin de rétention X2) pourront bien être démolis.

Réponse : La servitude nécessaire à la réalisation de l'ouvrage sera mise à la disposition de l'entreprise libre de toute occupation.

Question 45 : Nous avons pu lire dans les données particulières de l'appel d'offres en son point IS 18.1 que : La Période de validité de l'offre sera de cent-vingt (120) jours. Nous voudrions savoir si ce délai de validité d'offre est le même que le délai de la garantie d'offre.

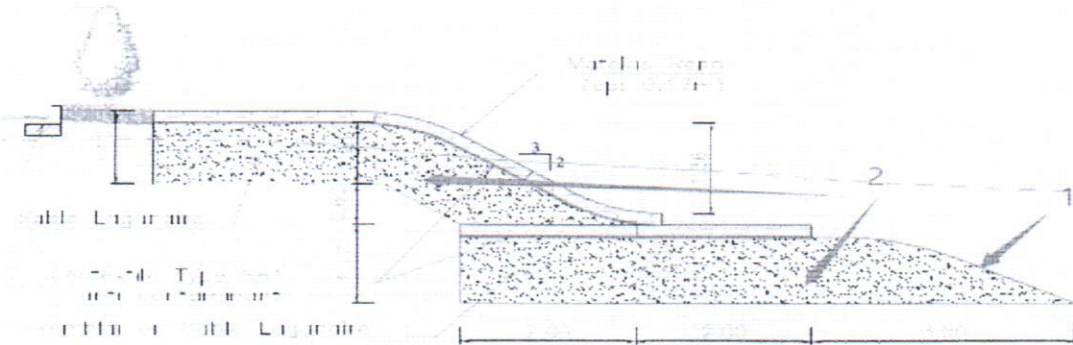
Réponse : Conformément à la clause 19 des IS, la Garantie d'offre devra demeurer valide pour une période excédant de vingt-huit jours (28) la durée initiale de validité de l'Offre et, le cas échéant, être prorogée selon les dispositions de l'article 18.2 des IS. Se référer au modèle à la Section IV. Formulaires de soumission.

Question 46 : Talus du remblai des berges :

Faisant référence aux réponses aux questions d'éclaircissement du 17 février 2021, notamment à la question/réponse n°33 indiquant que le talus du remblai dans la zone 1 est protégé par le

géotextile, merci de bien vouloir nous spécifier la méthode de stabilisation du géotextile dans cette zone puisqu'il n'est pas sous la charge du matelas en gabion.

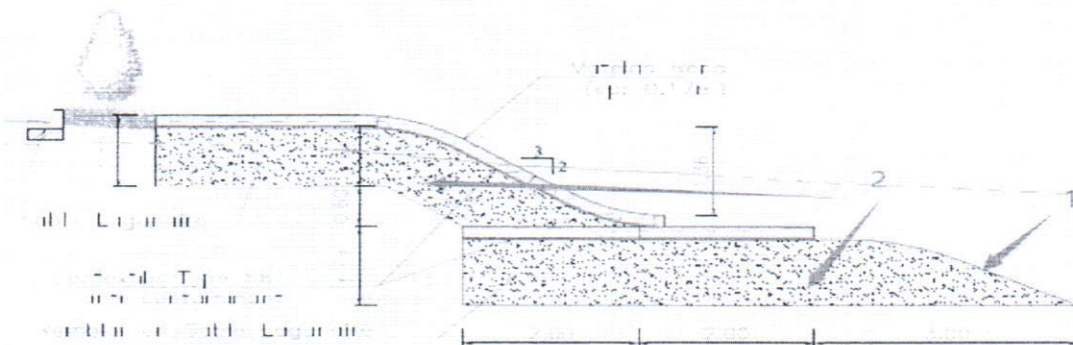
Réponse : Il revient à l'entreprise de mettre en œuvre les dispositions constructives nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage tel que prévu.



Question 47 : Prix 303 - Fourniture et mise en œuvre de remblais en terre d'apport.

Ce prix comprend notamment : tous les travaux de débroussaillage et de décapage des emprunts agréés par l'Ingénieur, ainsi que leurs chemins d'accès, l'extraction, le chargement, le transport des matériaux d'emprunt quelle que soit la distance, le déchargement, le répandage, l'ajustement éventuel de la teneur en eau, le réglage, le reprofilage le compactage de façon à obtenir in situ des densités sèches conformes aux prescriptions de l'article 4.6.4 du CCTP, c'est-à-dire, au moins égales à 95 % de la densité sèche maximale Proctor modifié, respectivement dans le corps des remblais et dans les derniers 25 cm sous l'arase des terrassements le recépage des terres éventuellement en sur-largeur des talus de remblais et le réglage des talus de remblais et des déblais ayant été utilisés, la modification éventuelle du taux d'humidité, le compactage complémentaire éventuel au niveau de l'arase des terrassements, le réglage soigné et précis de la plate-forme, conformément aux prescriptions de l'article 4.6.5 du CCTP le drainage des eaux de pluie et l'entretien de la plate-forme avant la mise en place de la couche de base (et le cas échéant de la couche de forme).

Merci de nous indiquer le type de matériaux et de nous renseigner si ce prix prend en compte le volume de remblai en sable lagunaire à mettre en place pour l'aménagement des berges (voir coupe ci-dessous)



Réponse : Le type de matériau est le sable lagunaire (matériau granulaire).

Oui le prix prend en compte le sable lagunaire à mettre en œuvre au niveau des berges.

Question 48 : Enfouissement des boues.

« Ce prix comprend tous les frais à payer par l'entrepreneur à la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand-Nokoué (SGDS-GN SA) pour l'étalement des boues dans les cellules dédiées et le recouvrement par couches des boues. Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique à la tonne (T) de boues enfouies à la décharge (LES de Ouèssè) ou en tout autre lieu retenu par le Maître d'Ouvrage, dans la limite de 50km de distance. »

Etant donné que le site est identique pour l'ensemble des concurrents et que le prix est imposé par la SGDS-GN SA, le soumissionnaire propose au Maître d'Ouvrage que ce prix soit une provision.

Réponse : s'en tenir aux dispositions du DAO.

Question 49 : Prix 512 - Construction de dalots en béton armé

« Ce prix comprend notamment et conformément aux plans du marché et aux spécifications des articles 4.12.1.1 ; 4.12.1.2 et 4.12.1.3 du CCTP : Le pompage et le rabattement de nappe la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté de classe C 150 sur une largeur égale à celle du radier augmentée de 10 cm de chaque côté et sur une épaisseur de 10 cm la fourniture de matériaux filtrants de type gravier ou équivalent d'épaisseur minimale 15 cm augmentée de 10 cm de part et d'autre la fourniture et la pose de barbacanes conformément aux plans ou aux indications de l'Ingénieur. la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des matériaux, liants et matériels nécessaires, la fabrication du béton de classe A 350 le façonnage et la mise en place des armatures la fourniture, la préparation et la mise en place des coffrages ordinaires récupérés ou perdus, avec les réservations et ouvertures prévues dans les plans et les étalements nécessaires, les raccordements et branchements divers avec d'autres ouvrages, caniveaux ou canalisations, la mise en œuvre soignée et le traitement du béton du dalot la réalisation des ailes et des murs de tête du dalot suivant les plans le remblaiement en matériaux sélectionnés et agréés par l'Ingénieur et leur compactage soigné la mise en dépôt des matériaux excédentaires le nettoyage intérieur des dalots finis Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas, s'appliquent au mètre linéaire (ml) de dalots de nombre de cellules et dimensions intérieures moyennes suivantes, indiquées par les plans ou mesurées en cas de modification demandée par l'Ingénieur »

Suivant le rapport géotechnique et les profils en longs du dossier, le soumissionnaire a observé que la plupart des dalots sont situés en zones marécageuses (tourbe) et en dessous de la nappe. Leur mise en œuvre demande un renforcement du sol support, indispensable à la stabilité et au fonctionnement dans la durée de ces ouvrages : il pourra s'agir par exemple de la réalisation de purges du sol d'assise, d'un cloutage de l'assise par des enrochements, de la mise en œuvre de géotextile + remblai technique en matériaux granulaires, de la réalisation d'un bouchon en gros béton suivant le niveau de la nappe. Merci de nous indiquer par lequel prix sont rémunérés ces prestations.

Réponse : En cas de besoin, le renforcement du sol en place pourra être pris en compte par l'intermédiaire d'un prix du DQE.

Question 50 : Prix 512-0 - Dalot cadre B = 1,5 m H=1,2 m

Merci de nous fournir la localisation sur une vue en plan ainsi que le profil en long avec le fil d'eau de cet ouvrage.

Réponse : Les schémas hydrauliques de XX contenus dans le rapport APD, et les pièces graphiques de XX indiquent la position des différents dalots. Néanmoins, un schéma d'implantation des dalots est disponible et accessible par le lien du DAO.

Question 51 : Prix 512-10 - Dalot cadre B = 4 x 2,50 m H=2,5 m

Merci de nous fournir la localisation sur une vue en plan ainsi que le profil en long avec le fil d'eau de cet ouvrage.

Réponse : Les schémas hydrauliques de XX contenus dans le rapport APD, et les pièces graphiques de XX indiquent la position des différents dalots. Néanmoins, un schéma d'implantation des dalots est disponible et accessible par le lien du DAO.

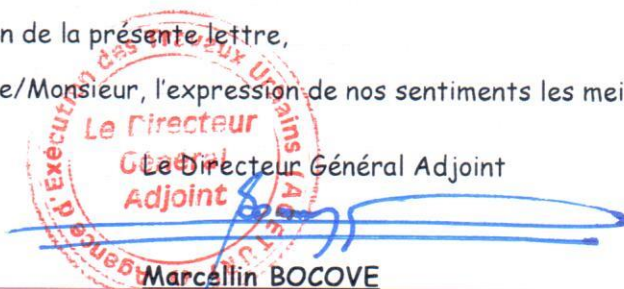
Question 52 : Prix 515-1 - Ouvrage de connexion sur berge en gabions (largeur 1,5 m)

Merci de nous fournir la localisation sur une vue en plan et les plans types de ces ouvrages

Réponse : Ces ouvrages seront implantés au droit des aires de confluence d'eau pluviale adjacentes aux bassins de rétention pour en permettre l'assainissement. Une vue en plan type figure dans les documents additionnels mis en ligne et accessibles par le lien du DAO.

En vous souhaitant bonne réception de la présente lettre,

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Le Directeur Général Adjoint

Marcellin BOCOVE